VILLEPARISIS

Sobriété énergétique: réduire le temps d'éclairage nocturne

Dans une démarche économique et écologique, la Ville a décidé de réduire le temps d'éclairage nocturne, de 15 minutes le soir et de 15 minutes le matin.



Après une analyse précise, le constat est clair. Réduire le temps d'éclairage nocturne de 30 minutes, en retardant l'allumage le soir de 15 minutes et en éteignant plus tôt de 15 minutes le matin, on économise plus de 4,5% de l'éclairage annuel. Réduire le temps d'éclairage permet évidemment à la Ville de faire des économies, mais elle s'inscrit également dans une démarche de développement durable en diminuant, à son échelle, les gaz à effet de serre et en contribuant à la protection de la biodiversité. La réglementation concernant la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses ne cesse d'évoluer, incitant les collectivités à travailler sur une limitation des émissions de lumière artificielle. Par ailleurs, dans le cadre du plan national « Fond vert » la Ville a décidé d'investir plus de 800 000 € (avec 50% de subvention de l'Etat) dans la modernisation de l'éclairage public (passage à la led).

" La réduction du temps d'éclairage public s'inscrit dans notre démarche de sobriété, tout comme le passage progressif au led pour tout l'éclairage public. " Adaa Tekouk, conseiller municipal délégué à la voirie, à la sécurité routière et à l'éclairage public.

Infos pratiques



le-fonds-vert.jpg Liens utiles <u>Tout comprendre sur le Fonds vert</u>